

COMMUNE DE TOULOUGES
66350

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 AVRIL 2015**

L'an 2015 et le 7 avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Jean ROQUE, Maire.

Présents : Jean ROQUE, Mireille REBECQ, Gaston COUBRIS, B. CARDIN-MADERN, Claude CID, Elise ROUBY, Laurent ROSELLO, Gérard CASTANY, Nicolas BARTHE, Laëtitia SOUNIER, Raymond CARBONES, Hélène GODET, Pierre MONTEL, Danielle PONCET, Jean SEGARRA, Roselyne BARANDE, Marie-France MIR, Françoise BRUNET, Rachid ABDOUCHE, Marc VALETTE, Florence HOSTAILLE, Catherine BRET, Arnaud HINGRAY, Hervé MASSE, Franck DE LA LLAVE.

Absents excusés ayant donné procuration : Annie GRANDEMANGE procuration à Danielle PONCET, Catherine DUMAS procuration à Mireille REBECQ, Bernard PAGES procuration à Gaston COUBRIS

Absentes : M-C GASCON

Secrétaire de séance : Nicolas BARTHE

Le quorum étant atteint, Jean ROQUE procède à la lecture du compte-rendu du précédent conseil, lequel est approuvé sans aucune réserve.

Jean ROQUE énonce ensuite les décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation :

Décision n°2015/06 : Un contrat annuel pour des travaux d'entretien des espaces verts a été signé entre la Commune de Toulouges et l'ESAT l'ENVOL, pour l'année 2015, pour un montant annuel de 2 160,00 € T.T.C.

Décision n°2015/07 : Le marché public relatif à l'aménagement de la seconde tranche des abords de la médiathèque et du Camp de Maig a été attribué à

Lot 1 – Génie civil à STP FARINES pour un montant de 135 000,00 € H.T

Lot 2 – Eclairage public – CEGELEC SUD OUEST pour un montant de 68 523,30 € H.T

Décision n°2015/08 : Un contrat de location pour l'appartement n°2 – 1er étage situé Immeuble Co, 6 avenue de Thuir à Toulouges a été signé, entre la Commune de Toulouges et Monsieur Allan TAHOR, à compter 1er avril 2015 et jusqu'au 31 mars 2021.

Décision n°2015/09 : Un contrat de location pour l'appartement n°3 – 1er étage, situé 15 rue Gisclard a été signé, entre la Commune de Toulouges et Monsieur Mathieu VASSY, à compter du 1er avril 2015 et jusqu'au 31 mars 2021.

Décision n°2015/10 : Une convention entre la Commune de Toulouges et GRDF a été signée, concernant l'occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipements de télérelève en hauteur.

Décision n°2015/11 : Le marché public relatif à la rénovation des vestiaires du stade municipal a été attribué à

Lot 1 – Gros œuvre – maçonnerie – enduits façades – faïences à SARL VILLALONGUE pour un montant de 22 738,45 € H.T.

Lot 2 – Menuiseries P.V.C à SARL ABEL ALU pour un montant 10 931,00 € H.T

Lot 3 – Plomberie V.M.C à SARL MARC PLOMBERIE pour un montant de 14 264,00 € H.T

Lot 4 – Faux plafonds à TECHNOBAT pour un montant de 8 845,00 € H. T

Lot 5 – Peintures à ATELIER OLIVER pour un montant de 12 541,90 € H.T

Il est procédé ensuite à l'exposé de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

I / FINANCES

A – EXERCICE 2014

1 – Comptes Administratifs du Budget Principal et des budgets annexes

Jean ROQUE se retire du vote et du débat.

a) Section d'investissement

Mireille REBECQ indique à l'Assemblée que

☞ l'exécution des dépenses d'investissement s'élève à 1 801 378,33 € soit 67,08% du Budget Primitif 2014.

☞ l'exécution des recettes d'investissement se monte à 1 863 662,75 € soit 69,40% du Budget Primitif 2014

Elle rappelle les principaux programmes d'investissement réalisés en 2014 :

- ☐ travaux d'entretien des bâtiments communaux
- ☐ travaux de voirie
- ☐ rénovation de l'éclairage public
- ☐ remise à niveau du matériel informatique et acquisition de logiciels
- ☐ acquisition d'un tracteur et d'un véhicule électrique pour les services techniques
- ☐ acquisition du terrain CHANTEPERDRIX

Elle indique que pour la section d'investissement, le résultat de clôture s'élève à 620 256,95 €.

b) section de fonctionnement

Mireille REBECQ indique au Conseil Municipal que

☞ l'exécution des dépenses de fonctionnement s'élève à 5 575 543,11 €

☞ l'exécution des recettes de fonctionnement s'élève à 5 949 156,55 €

faisant ainsi ressortir, pour la section de fonctionnement, un résultat de clôture de 1 359 280,30 €

Il est procédé de même pour les comptes administratifs des budgets annexes suivants :

- ☞ Restaurant scolaire
- ☞ Logements sociaux Côté
- ☞ Logements sociaux II
- ☞ Parking Côté
- ☞ Lotissement Als Horts
- ☞ ZAC Mas Puig Sec

Mireille REBECQ consulte l'Assemblée, et c'est par 27 voix pour qu'il est donné acte de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Principal et des comptes administratifs des budgets annexes 2014. L'Assemblée municipale constate pour la comptabilité principale, et pour celles des budgets annexes, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion et reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que présentés sur les différents comptes administratifs 2014.

2 – Compte de gestion

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2014, le Conseil Municipal, par 28 voix pour, déclare que les comptes de gestion dressés par le Trésorier Principal et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part, que ce soit pour le Budget Principal ou pour les budgets annexes.

B – AFFECTATION DU RESULTAT

C'est par 28 voix pour, que le Conseil Municipal décide que l'excédent de fonctionnement du Budget Principal, soit 1 359 280,30 €, est affecté en réserves au compte 1068 de la section d'investissement pour 559 280,30 €, et au compte R002 de la section de fonctionnement pour 800 000,00 €.

C – EXERCICE 2015

1 – Examen du Budget Principal et des Budgets Annexes

Mireille REBECQ détaille par chapitre la proposition du Budget 2015. Elle précise que ce budget 2015 s'équilibre à hauteur 9 052 634,73 € dont 6 572 409,00 € pour la section de fonctionnement et 2 480 225,73 € pour la section d'investissement.

Section de fonctionnement

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 6 572 409,00 € :

□	chapitre 011 – Charges à caractère général	1 069 270,00 €
□	chapitre 012 – Charges de personnel	2 586 840,52 €
□	chapitre 65 – participations	1 737 215,40 €
□	chapitre 66 – charges financières	154 100,00 €
□	chapitre 67 – charges exceptionnelles	66 000,00 €
□	chapitre 42 – amortissements	246 481,73 €
□	chapitre 022 – dépenses imprévues	421 000,00 €
□	chapitre 023 – Virement	291 501,35 €

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 6 572 409,00 € constituées par :

⑩	chapitre 70 – produits des services du domaine	354 870,00 €
⑩	chapitre 73 – impôts et taxes	3 773 897,00 €
⑩	chapitre 74 – dotations et participations	1 233 162,00 €
⑩	chapitre 75 et 76 – autres produits de gestion courante	209 630,00 €
⑩	chapitre 77 – produits exceptionnels	15 000,00 €
⑩	chapitre 42 – travaux en régie	30 200,00 €
⑩	chapitre 13 – atténuation de charge	155 650,00 €

Raymond CARBONES demande des explications concernant les travaux en régie inscrits en section recettes de fonctionnement. Les travaux en régie figurent en dépenses et recettes de fonctionnement puis sont transférés en dépenses d'Investissement, ce qui permet de récupérer le T. V. A.

Marc VALETTE demande à Mireille REBECQ pourquoi au chapitre 011, l'acquisition de livres passe de 14 000,00 € à 2 000,00 €. Mireille REBECQ lui répond, que le Conseil Municipal a voté lors de sa séance du 24 février 2015, un désherbage de la médiathèque pour l'année 2015, ce qui permet à la Commune, d'inscrire en section d'investissement toutes les acquisitions de fonds documentaire de la médiathèque et de récupérer ainsi le T. V. A.

Marc VALETTE s'interroge sur l'opération Vie des quartiers, et demande si l'on ne doit pas être plus précis. Claude CID lui répond en indiquant qu'il s'agit des achats tels que des panneaux à changer..., les plus gros chantiers de la vie des quartiers sont ensuite inscrits en travaux. Laurent ROSELLO précise également que comme le planning des réunions de quartier n'est pas encore défini, il est difficile de savoir ce que les administrés vont demander. Il rappelle que le budget est voté dans sa globalité et pas par article. Il précise que cette somme a été inscrite par rapport aux années passées. Jean ROQUE indique qu'il s'agit surtout, au départ, d'une enveloppe qui permet d'être réactif face aux doléances des riverains.

Section d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 2 480 225,73 €

- Recettes propres : FCTVA, taxe d'aménagement, excédent de clôture 2014
- Subventions

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 480 225,73 €

- Programmes pluriannuels communaux : rénovation et mise en conformité des bâtiments communaux
- Nouveaux investissements : La Coopé, logiciels et matériel informatique
- Matériel roulant : camion services techniques
- Acquisitions immobilières : Terrain et grange Esparre
- Voirie et éclairage public : chemin du calvaire, rue Boileau, programme de réhabilitation de l'éclairage public
- Abords de la médiathèque
- Accessibilité
- Vie des quartiers

Jean SEGARRA demande à quoi correspondent les rentes viagères. Mireille REBECQ lui répond qu'il s'agit d'une rente versée à Robert BARRERE pour l'acquisition du terrain des jardins familiaux.

Jean ROQUE indique que les dépenses de fonctionnement ont été réduites par les services et les élus. Les subventions aux associations ont été maintenues au niveau de 2014. Les recettes, et en particulier la D. G. F, ont diminué et une réflexion a été menée pour permettre au moins pour 2015, de remplir le 4ème engagement, à savoir de ne pas augmenter les taux communaux des Taxes d'Habitation et Foncières. Ainsi, il précise que deux choses ont été garanties :

- œ l'investissement, même si celui ci a légèrement baissé, la Commune continue à investir, et à soutenir l'économie locale
- œ le service public a été maintenu. Aucune mission n'a été supprimée

L'année prochaine, en fonction de l'évolution économique la Commune ne pourra pas réduire encore ses dépenses, ne pourra pas maintenir les subventions, ni tenir les mêmes taux d'imposition.

Laurent ROSELLO ajoute que le Maire a souhaité voir son indemnité d'élu diminuer.

Le Budget principal de la Commune est voté par 28 voix pour.

Mireille REBECQ soumet ensuite l'examen des projets des budgets annexes suivants :

- œ Restaurant scolaire
- œ Lotissement Als Horts
- œ Logements Sociaux Côté
- œ Logements Sociaux II
- œ Parking Côté
- œ ZAC Mas Puig Sec

Ces budgets sont approuvés par 28 voix pour.

2 – Vote des taux d'imposition

Dans le cadre de la présentation du budget principal de la commune, pour l'exercice 2015, Mireille REBECQ et la Commission Finances proposent à l'Assemblée de ne pas augmenter les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

Les taux ainsi maintenus font ressortir un produit fiscal attendu de 2 753 695,00 €.

C'est à l'unanimité des membres présents ou représentés, que le Conseil Municipal fixe pour 2015, le taux des taxes directes locales comme suit :

·	Taxe d'habitation	13,34 %
·	Taxe foncière(bâti)	18,83 %
·	Taxe foncière(non bâti)	49,50 %

3 – Attribution de subvention à la SAOS Toulouges Catalogne Basket – Exercice 2015

Mireille REBECQ détaille à l'Assemblée la proposition de la Commission des Finances concernant les subventions allouées pour l'année 2015 aux différentes associations.

La Commission Finances a décidé de maintenir à 77 000,00 € le montant de la subvention de la SAOS Toulouges Catalogne Basket.

Mireille REBECQ rappelle les avances sur subvention qui ont déjà été versées :

- œ 35 000,00 € par délibération n° 2014/07/03 du Conseil Municipal du 22 juillet 2014,
- œ 20 000,00 € par délibération n°2015/01/02 du Conseil Municipal du 20 janvier 2015

Ces avances viendront en diminution de 77 000,00 € alloués.

Vote pour à l'unanimité.

4 – Attribution de subventions – année 2015

Mireille REBECQ invite l'Assemblée à se reporter page 14 du document de présentation budgétaire où le détail des subventions aux établissements publics et aux associations diverses fait ressortir un montant global de 707 390,00 €.

Catherine BRET demande des précisions sur la ligne Aide à l'Emploi. Laurent ROSELLO lui répond en indiquant que l'Etat finance au sein des Associations des CUI – CAE, et précise que la Commune de Toulouges, vient en complément de l'aide financière apportée par l'Etat.

Raymond CARBONES demande pourquoi dans la répartition USAT OMNISPORT, l'Association Aspres Rugby XV reçoit une subvention moins importante que l'année passée. Jean ROQUE répond que la subvention USAT OMNISPORT est versée globalement par la Commune soit 29 500,00 €. Il précise que c'est l'USAT OMNISPORT, de par son règlement et ses critères qui fait sa répartition auprès des différentes associations. La Commune ne s'immisce pas dans cette ventilation. Gaston COUBRIS intervient en indiquant que ce qui interpelle c'est que l'Association Aspres Rugby XV perçoit 500,00 €. Il précise que les critères portent sur l'arbitrage et les déplacements, et cette association est très peu concernée. De plus, cette association est une entente, et elle perçoit des subventions de plusieurs communes affiliées.

B. CARDIN-MADERN demande si l'on peut indiquer que cette répartition est faite par l'USAT OMNISPORT. Laurent ROSELLO lui répond que par rapport à la sincérité du budget, la Commune est obligée d'individualiser cette répartition mais le document fourni par l'USAT OMNISPORT est annexé au dossier.

Jean ROQUE précise à l'Assemblée que la répartition est faite par l'USAT OMNISPORTS mais c'est la Commune qui verse le montant individuellement à chaque association.

Laurent ROSELLO tient à ajouter qu'en plus de la subvention versée à chaque association, la Commune met également à disposition de ces associations, les stades, les équipements sportifs municipaux, par les factures d'électricité et de chauffage, entretien des salles...

C'est à l'unanimité des membres présents ou représentés que le Conseil Municipal arrête la liste des subventions accordées pour l'année 2015 et précise que ces crédits sont prévus au Budget Primitif 2015.

5 – Modification des tarifs

Mireille REBECQ demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'augmentation de certains services communaux.

1°) Location de salles municipales et vacations

CENTRE CULTUREL EL MIL-LENARI

Salle Joan Pau Giné et Dépendances

Représentation (théâtre, concert, danse)	893,01 €
Représentation (théâtre, C. N. F. P. T) « Réguliers » - ASPRES	347,11 €
Répétition : la séance	184,37 €
Caution pour la salle	1 113,43 €

Salles Bérenger, Taillefer, Guifred

Location (1 jour)	157,59 €
Caution (1 jour)	157,59 €
Location (2 jours)	262,65 €
Caution (2 jours)	262,65 €

Nettoyage Salles et dépendances

Nettoyage	241,02 €
Caution pour le nettoyage	241,02 €

MEDIATHEQUE EL MIL-LENARI

Salle Polyvalente 1er étage

Location (par/jour)	194,67 €
Caution	194,67 €

Salle de Conférence – 2ème étage

Location (par/jour)	315,18 €
Caution	315,18 €

PERSONNEL : REGIE SON ET LUMIERE

Communal, à la vacation (maximum 4 heures)	152,44 €
Extérieur (privé), à la vacation (maximum 4 heures)	388,31 €

CENTRE SPORTIF NATUROPOLE

*** Pour sportifs et associations**

Location – journée	866,23 €
Location – semaine	2 411,23 €
Nettoyage – journée	241,02 €
Nettoyage – semaine	662,29 €
Caution – journée	335,78 €
Caution - semaine	1 092,83 €

*** Utilisation à des fins commerciales**

Location – journée	1 260,72 €
Location – semaine	4 465,05 €
Nettoyage – journée	241,02 €
Nettoyage – semaine	662,29 €
Caution – journée	1 092,83 €
Caution – semaine	4 359,99 €

SALLE POLYVALENTE (USAT/OMJC/COS gratuité)

545,90 €

SALLE DES FETES – PREAU DE CLAIRFONT

Location	194,67 €
Caution	215,27 €

SALLE DE CINEMA (1er étage salle des Fêtes)

Location	194,67 €
Caution	194,67 €

SALLE DE RECEPTION

Location à la journée	866,23 €
Location mariage "particulier résident Toulouges"	866,23 €
Location mariage "particulier hors Toulouges"	1 733,49 €
Caution pour une journée	866,23 €
Caution mariage "particulier résident Toulouges"	866,23 €
Caution mariage "particulier hors Toulouges"	1 733,49 €

C. N. F. P. T (ponctuel)

Occupation de locaux (concours, formation,...) à la journée nettoyages + fluides	24,21 €
--	---------

EQUIPEMENTS SPORTIFS

Mise à disposition (à l'heure)	18,75 €
--------------------------------	---------

Vote pour à l'unanimité.

2°) Concessions cimetièrre et location provisoire de casiers

Concessions de cimetièrre

- Le mètre carré de terrain	361,53 €
- Casier crématiste (hors frais, construct° 789,40 € + 0,60 m²) 0,60 m²	1 006,32 €
- Le casier (hors frais, construct° 925,00 € + 1m²) 1 m²	1 286,53 €

Locations de casiers

(3 mois gratuits et sans excéder 3 ans)

-1 ^{ère} année (par semestre)	29,87 €
-2 ^{ème} année (par semestre) (tarif 1 ^{ère} année x 2)	59,74 €
-3 ^{ème} année (par semestre) (tarif 2 ^{ème} année x 2)	119,48 €

3°) Droits de places

Camions, cirques, (par jour)	37,08 €
Stands de foire : Scooters... 3 j Maximum	136,99 €
Stands de foire : Scooters au delà de 3 jours (/jour)	51,50 €
Stands de foire : Tir ... (par jour)	22,66 €

4°) Tarifs divers

☐ Composteurs (régie)	16,07 €
------------------------------	---------

☐ Débroussaillage (1h)	54,64 €
-------------------------------	---------

☐ Médiathèque (régie) :

- Inscription annuelle – Résidents Toulouges	11,50 €
- Inscription annuelle – Non résidents	15,50 €
- Etudiants, Bénéficiaires du dispositif RSA et demandeurs d'emploi	5,75 €
- Pénalités de retard pour prêts de D. V. D (par jour)	1,08 €
- CD-ROM	3,14 €
- Inscription annuelle gratuite jusqu'à 18 ans.	

5°) Bulletin Municipal – Toulouges Les Infos – Insertions publicitaires

➤ pour 1 numéro ponctuel	60,77 €
➤ pour 4 numéros minimum par année civile	185,40 €
➤ pour 3 numéros proratisés	139,05 €
➤ pour 2 numéros proratisés	92,70 €
➤ pour 1 numéro proratisé	46,35 €

6°) Garderie Municipale

Garderie maternelle

- De 17h15 à 18h30 forfait mensuel	12,36 €
- Tarif réduit 50% (2/4 ou vacances & maladie > 8 j. consécutifs) (Gratuit à partir du 3 ^{ème} enfant)	6,18 €

Vote pour à l'unanimité.

6 – Restaurant scolaire – Modification des tarifs

Mireille REBECQ expose à l'Assemblée la nécessité de procéder à l'actualisation des tarifs du Restaurant Scolaire, à la suite de l'augmentation du prix d'achat des repas. Elle propose de les actualiser selon le tableau ci-après :

TRANCHES QUOTIENT FAMILIAL	PRIX DU REPAS
0 à 379	2,39 €
380 à 716	3,00 €
717 à 986	3,50 €
987 à 1350	4,16 €
1351 et plus	4,77 €
Remboursement repas maladie : 2,39 €	
Prix du ticket occasionnel : 5,33 €	

Les forfaits annuels (4 repas/semaine, etc...) seront calculés sur la base de ces tarifs.

Claude CID souhaite préciser que cette augmentation a un caractère social, puisqu'elle respecte les quotients familiaux, et que la Commune applique un pourcentage à chaque tranche.

B. CARDIN-MADERN souhaite préciser que le Centre Communal d'Action Sociale est à la disposition des familles qui rencontreraient des difficultés.

Vote pour à l'unanimité.

Mireille REBECQ souhaite conclure cette présentation budgétaire, en insistant sur le fait que cette année, les élus doivent rester vigilants, doivent approfondir et respecter le travail d'économie qui a été entamé, il s'agit de l'affaire de tous.

Elle indique également qu'une observation rigoureuse et régulière mise en place par le service comptabilité, donnera des signaux d'alerte en cas de nécessité.

Pour conclure, des orientations budgétaires difficiles mais responsables ont été actées, mais qui n'empêcheront pas de maintenir une politique de développement et de solidarité pour le bien des administrés.

Elle souhaite remercier particulièrement la Directrice Générale des Services pour le travail accompli avec les services comptables de la Commune, également les directeurs de l'O.M.J.C et du C.C.A.S, et le service Communication.

II / QUESTIONS DIVERSES

1 – Réalisation d'un Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH) - Demandes de subvention auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse

Raymond CARBONES rappelle à l'Assemblée que le PAPPH est un plan visant à réduire, voire à supprimer l'utilisation de pesticides et d'engrais chimiques dans les espaces verts communaux. Ces produits phytosanitaires étant en effet responsables d'une pollution des eaux généralisée sur le territoire français et sur le département des Pyrénées Orientales (contamination des rivières : Agly, Têt, Tech et des nappes souterraines).

Il indique que le PAPPH est donc un outil de gestion qui permettra à la commune de Toulouges d'entretenir ses espaces verts de manière plus durable (gestion différenciée des espaces verts, choix d'espèces végétales adaptées au climat, rationalisation de l'arrosage, méthodes alternatives aux pesticides, communication en direction de la population...). Ce plan comprendra une partie dédiée à la gestion des nombreux canaux traversant le territoire communal, et représentant un risque de transfert de produits phytosanitaires dans les milieux naturels.

Ce plan sera mis en place grâce aux subventions accordées par le Conseil Général des Pyrénées Orientales (30%) et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse (50%).

Les différents devis établis nous ont amenés à choisir le bureau d'études ENVILYS ; le montant de l'élaboration du plan s'élève à 14 100, 00 euros HT, soit 16 920,00 euros T.T.C.

Il indique que le Conseil Municipal peut solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse.

Vote pour à l'unanimité.

2 – Stade de rugby – Rénovation vestiaires – Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire

Gaston COUBRIS, Adjoint aux Sports, explique à l'Assemblée que sous l'impulsion de sa Commission, la commune souhaite rénover les vestiaires du stade de rugby. Ce programme s'inscrit dans la continuité de la réhabilitation des locaux sportifs entamée par la Municipalité depuis 2 ans.

Il indique à l'Assemblée que cette opération pourrait bénéficier d'une subvention au titre de la réserve parlementaire, à hauteur de 15 000,00 €. Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 69 320,93 € H.T.

Il demande au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la réserve parlementaire, auprès de Monsieur Jacques CRESTA, Député de la Circonscription.

L'ordre du jour étant épuisé, Jean ROQUE propose à l'Assemblée s'il y a des questions diverses, et laisse circuler la parole.

Claude CID prend la parole et souhaite rappeler les différentes cérémonies de fin avril et début mai, à savoir :

- œ le 8 mai : 70 ème anniversaire de la victoire de 1945
- œ le 1er mai : Défilé traditionnel de la Fête du Travail
- œ et la cérémonie du 26 avril : Journée Nationale du Souvenir des Victimes et des Héros de la Déportation

Il insiste sur la célébration de cette dernière cérémonie, car cette année commémore le 70ème anniversaire de la libération des camps de concentration et d'extermination.

Il indique qu'il est important de commémorer cette date, afin de respecter et d'entretenir le devoir de mémoire. Il souligne que cet entretien de mémoire est d'autant plus important en 2015, lorsqu'on voit le résultat, aux élections départementales, de certains mouvements politiques, mais également le contexte socio-politique actuel, avec la montée de l'extrémisme et de l'intolérance. Il rappelle en exemple les attentats de janvier 2015, contre le Journal Charlie Hebdo, et également le discours de certains politiques minimisant la gravité des camps de concentration.

Jean ROQUE acquiesce les propos de Claude CID.

Vote pour à l'unanimité.
Séance levée à 20h20

Le Secrétaire de séance,

Nicolas BARTHE